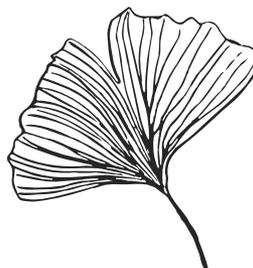


# Comité syndical

---

Séance du 12 décembre 2022



1. Désignation d'un secrétaire de séance (*rapport 2022-12-01*)
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022 (*rapport 2022-12-01*)
3. Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations confiées par la Conseil Syndical (*rapport 2022-12-03*)
4. Modification de la délibération instaurant le R.I.F.S.E.E.P. (*rapport 2022-12-04*)
5. Point d'étape sur le projet Trame verte en Champagne crayeuse
6. Point d'information sur les travaux de la Conférence régionale des SCoT et de la Région Grand Est pour la territorialisation des objectifs de sobriété foncière (trajectoire ZAN)
7. Retour sur les derniers avis sur les plans, programmes et documents d'urbanisme
8. Retour sur la journée d'échanges avec la mission UNESCO
9. Prochaines Rencontres Nationales des SCoT
10. Questions diverses

# *1. Désignation d'un secrétaire de séance*

Rapport 2022-12-01

## *2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022*

Rapport 2022-12-02

### *3. Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations confiées par le Conseil Syndical*

Rapport 2022-12-03

Convention-cadre de partenariat pour le maintien et le développement d'une agriculture en adéquation avec les besoins du territoire

TROYES  
CHAMPAGNE  
MÉTROPOLE

SYNDICAT  
DEPART

AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
AUBE



- Une précédente convention arrivée à terme le 30/08/2022
- Une nouvelle convention pour la période 2023-2026 avec cinq axes de travail :
  - Renforcer la connexion entre agriculture et alimentation locale par la structuration d'une filière maraîchage
  - L'agriculture et le cycle de l'eau
  - L'agriculture et la transition écologique
  - L'agriculture et l'aménagement de l'espace
  - Bien vivre ensemble sur le territoire

Déplacement à Nantes des 4 et 5 mai 2022 pour visite d'un espace-test maraîchage et structuration d'une filière (production, transformation, distribution)

## *4. Modification de la délibération instaurant le R.I. 7.S.E.E.P.*

Rapport 2022-12-04

## *5. Point d'étape sur le projet Trame verte en Champagne crayeuse*



Fédération départementale  
des chasseurs de L'AUBE

SYNDICAT  
**D=PART**



*On en parle !*

Coup de projecteur sur le projet à l'occasion de la 2<sup>e</sup> édition de l'Observatoire de l'Eau :

- La haie facteur de limitation du ruissellement et de l'érosion des sols



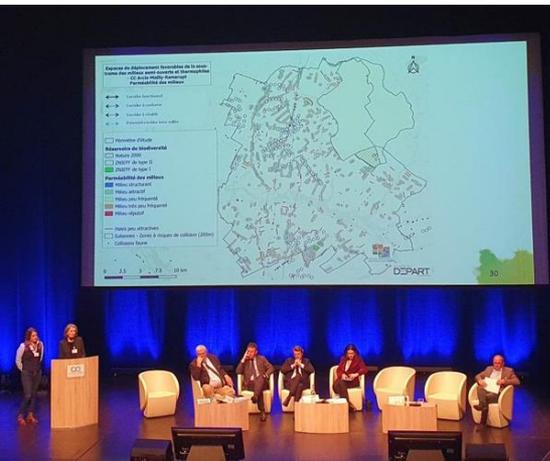
27 octobre 2022 – Le Chêne

## Projet Trame verte en Champagne crayeuse

*On plante !*

1<sup>ère</sup> plantation symbolique sur le territoire de TCM pour lancer la démarche :

- Signature d'une convention de partenariat entre TCM, la FDC10 et le syndicat DEPART



17 novembre 2022 – Centre des Congrès de l'Aube

Passage à l'action sur le territoire de la CC AMR :

- 7 km de haies plantées dans le cadre du financement Tram'Aube (5 communes)
- Distribution de kits de plantation pour créer des « îlots de biodiversité » (29 communes)



25 novembre 2022 – Sainte-Maure



## La poursuite de l'étude :

- Phase « terrain » terminée en octobre sur les 45 communes concernées au sein de TCM, FLTC et LC (sur les 84 de l'étude)
- Traitements statistiques et cartographiques finalisés en décembre

- Réunions de restitution de l'étude programmées début 2023 dans chaque intercommunalité

23/01



Communauté de Communes

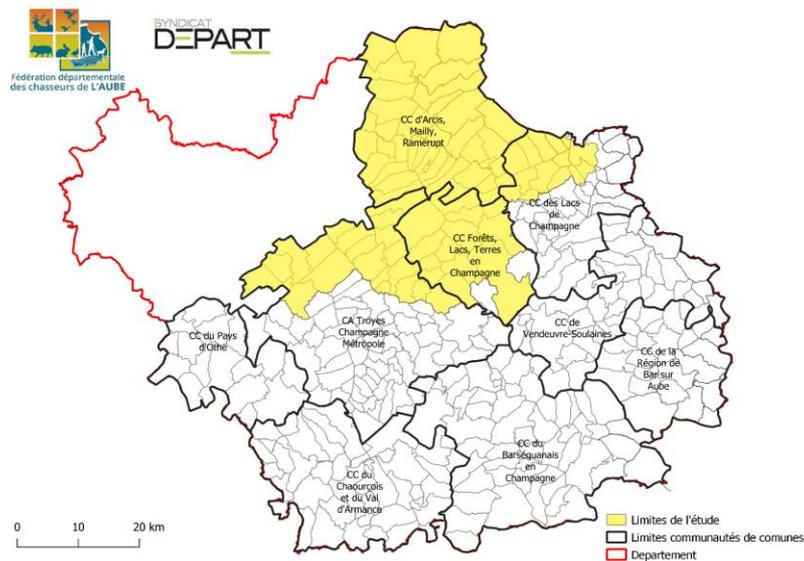
24/01



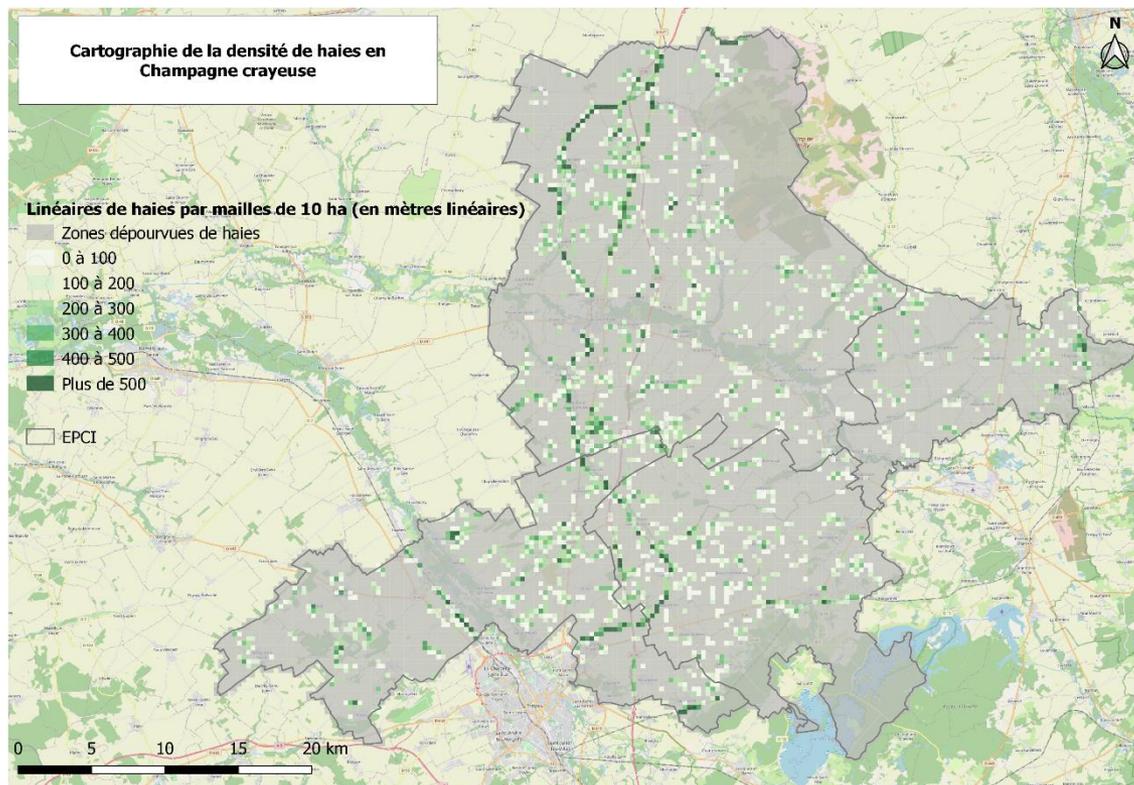
Plus de 450 km  
de haies  
recensées

1714 haies analysées  
au travers d'une 30<sup>aine</sup>  
de critères

51 jours de  
terrain

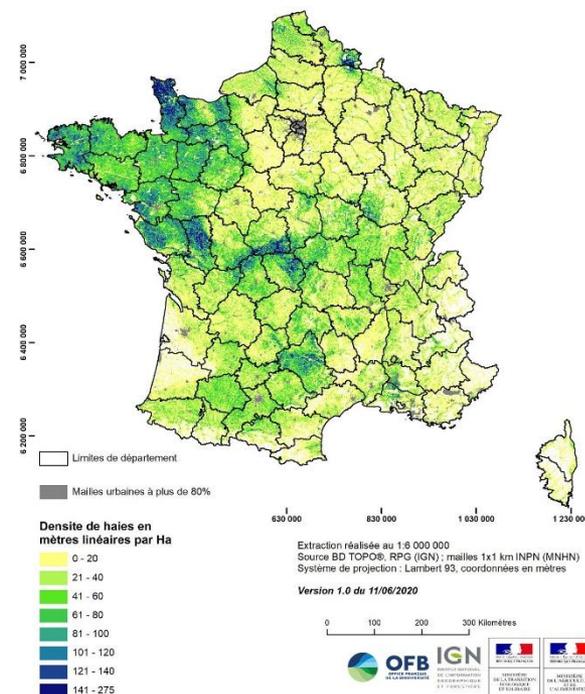


## Densité de haies

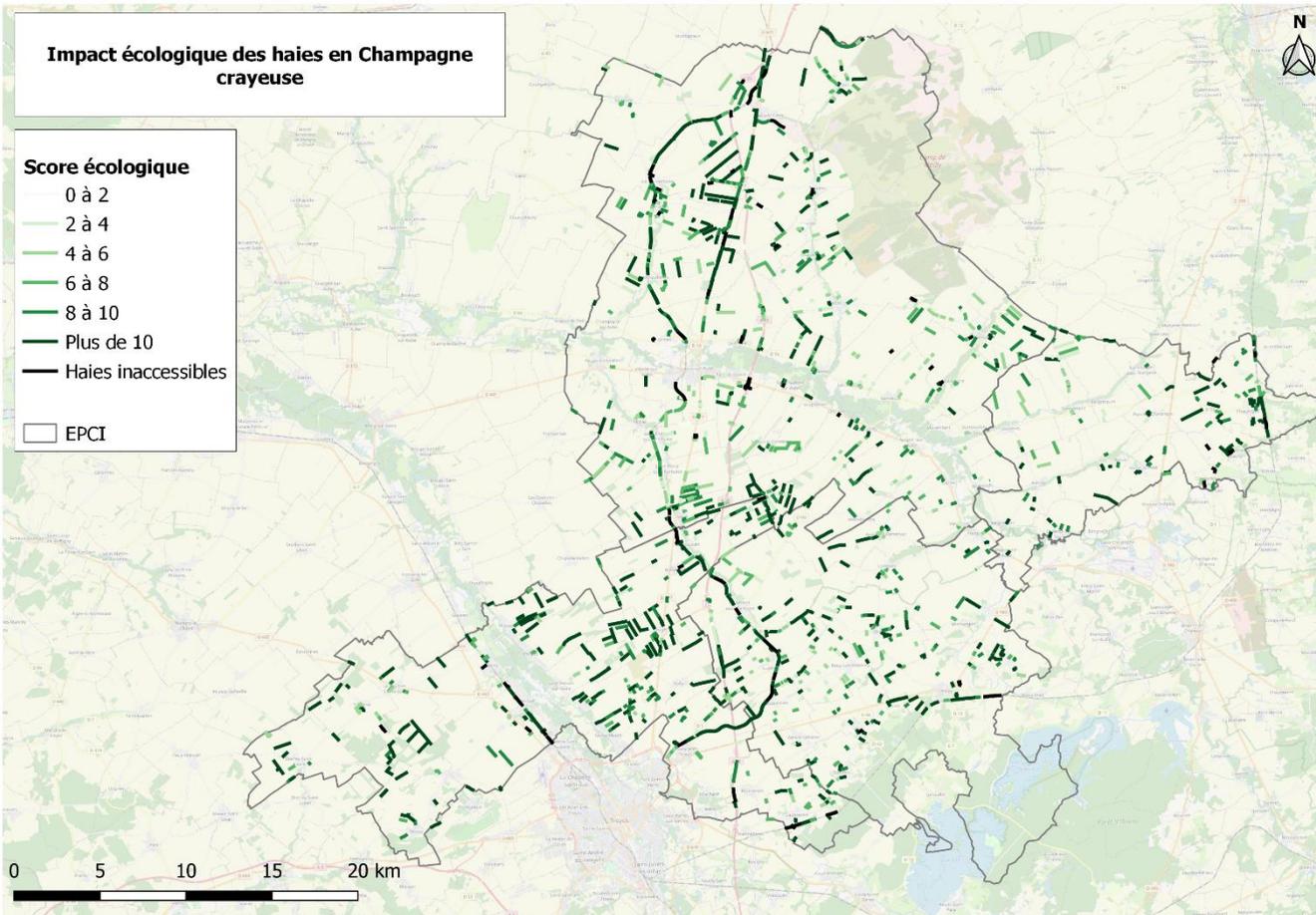


La densité de haies sur l'ensemble de la Champagne crayeuse est de **3,4 mètres linéaires par hectare**, et plus précisément pour chaque EPCI :

- **AMR** : 3,7 ml/ha
- **TCM** : 3,9 ml/ha
- **FLTC** : 2,7 ml/ha
- **LC** : 2,3 ml/ha



## Etat écologique des linéaires de haies



- **Score écologique moyen : 8,63/20**
- Des résultats hétérogènes sur le territoire d'étude avec un potentiel écologique très variable selon les communes
- Ce potentiel écologique peut s'expliquer par la présence d'essence non adaptées (EEE) comme le Pin noir, le Pin sylvestre, l'arbre à papillons. De plus, la faible densité d'arbres à cavités et / ou morts et l'absence de connexion entre les haies et boisements contribue à limiter le potentiel écologique des linéaires



## Etat écologique des linéaires de haies

**Essences arbustives et arborée majoritaires :** Cornouiller sanguin, noyer commun, viorne lantane, aubépine monogyne, noisetier commun



**Espèces exotiques envahissantes :** Buddleia de David, robinier faux-acacia, ailante glanduleux, symphorine à baies blanches



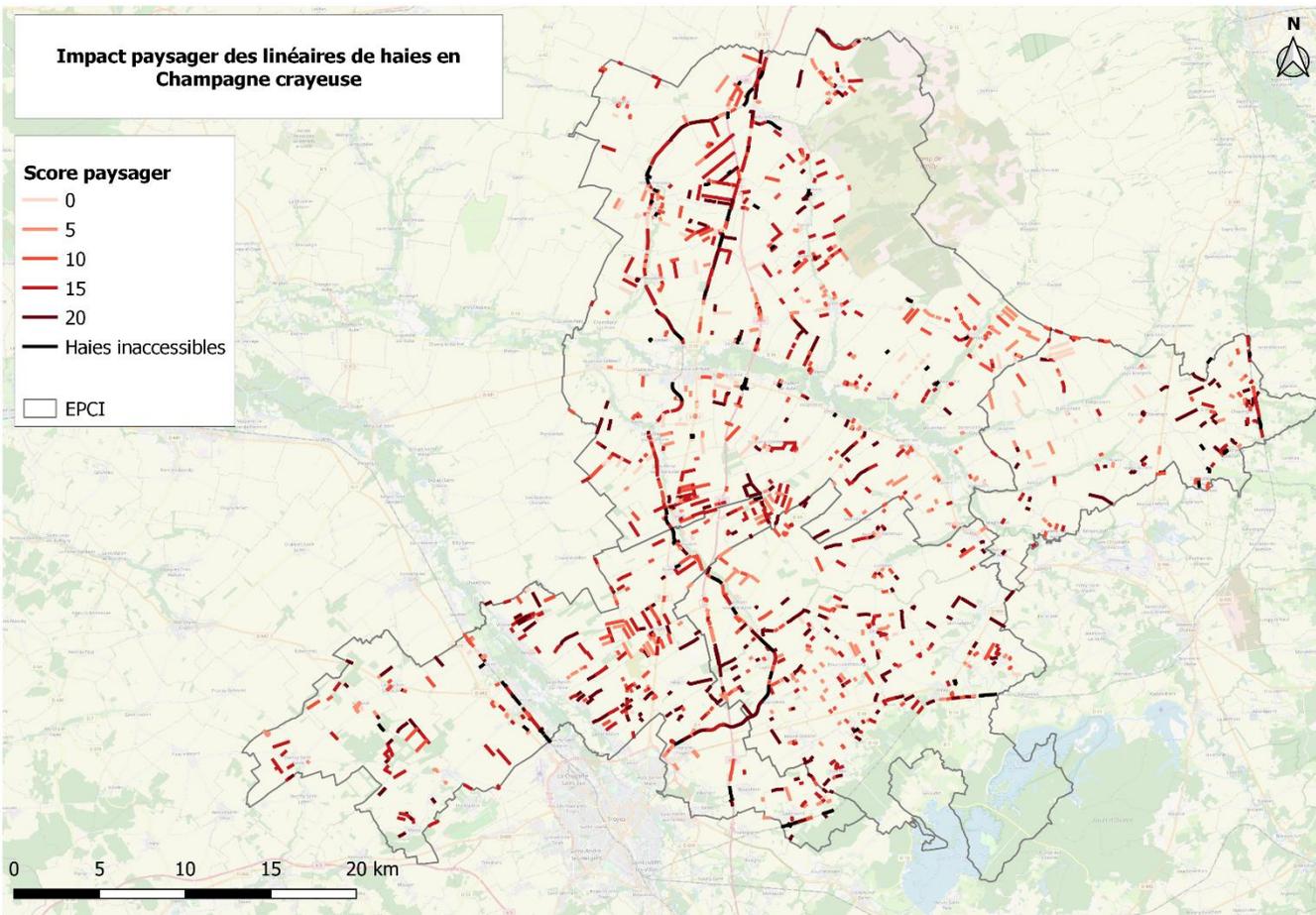
**Présence de deux espèces végétales "remarquables" :**

Coquelicot argémone  
(*Papaver argemone*)



Alisier de Fontainebleau  
(*Sorbus latifolia*)

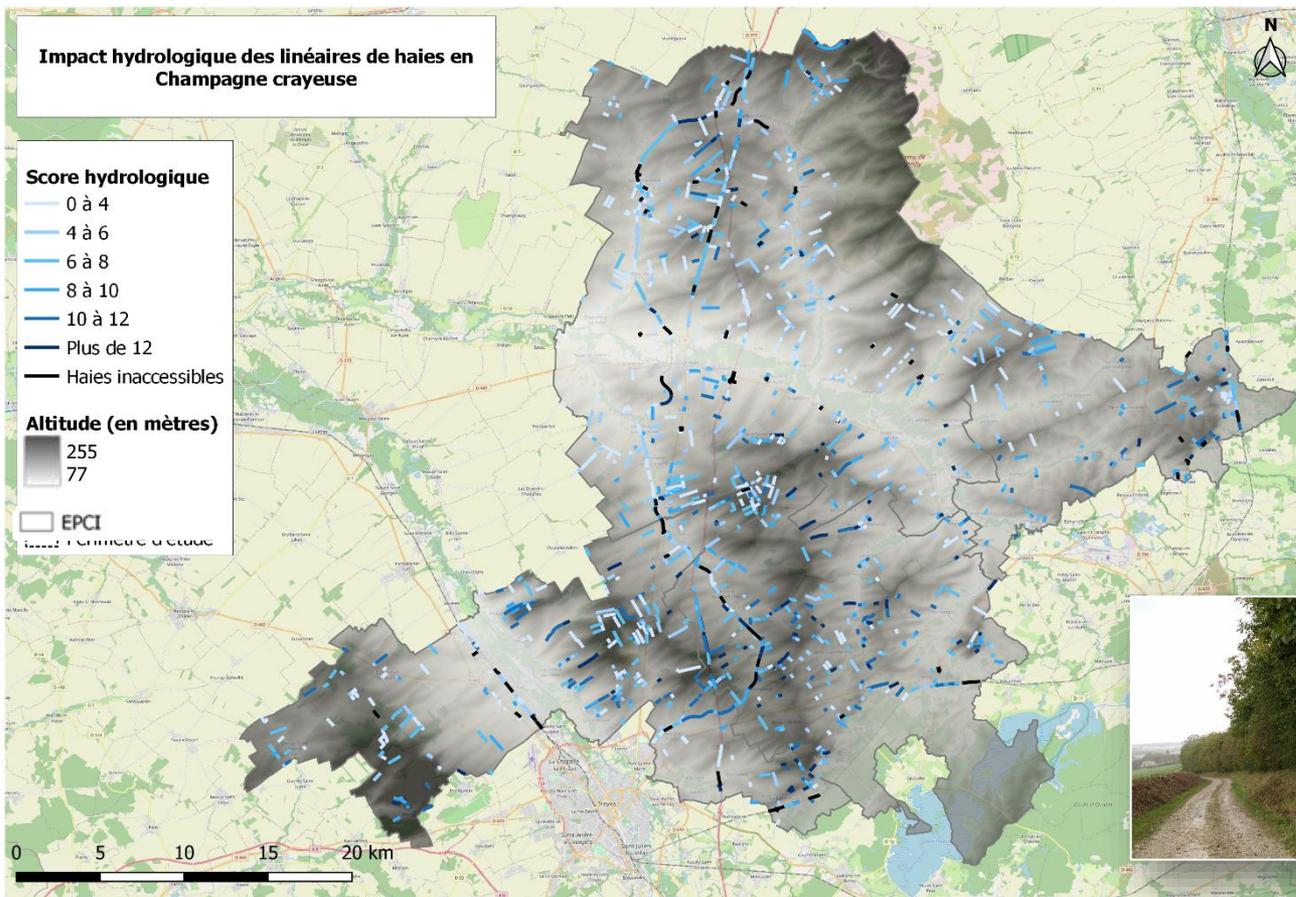
## Etat paysager des linéaires de haies



- **Score paysager moyen : 11,58/20**
- Il existe un impact paysager plus marqué lorsque les haies sont multistrates
- Un score paysager plus faible s'explique par la présence moindre d'arbres de hauteur (10 m), et parfois l'absence de chemin piéton à proximité des linéaires



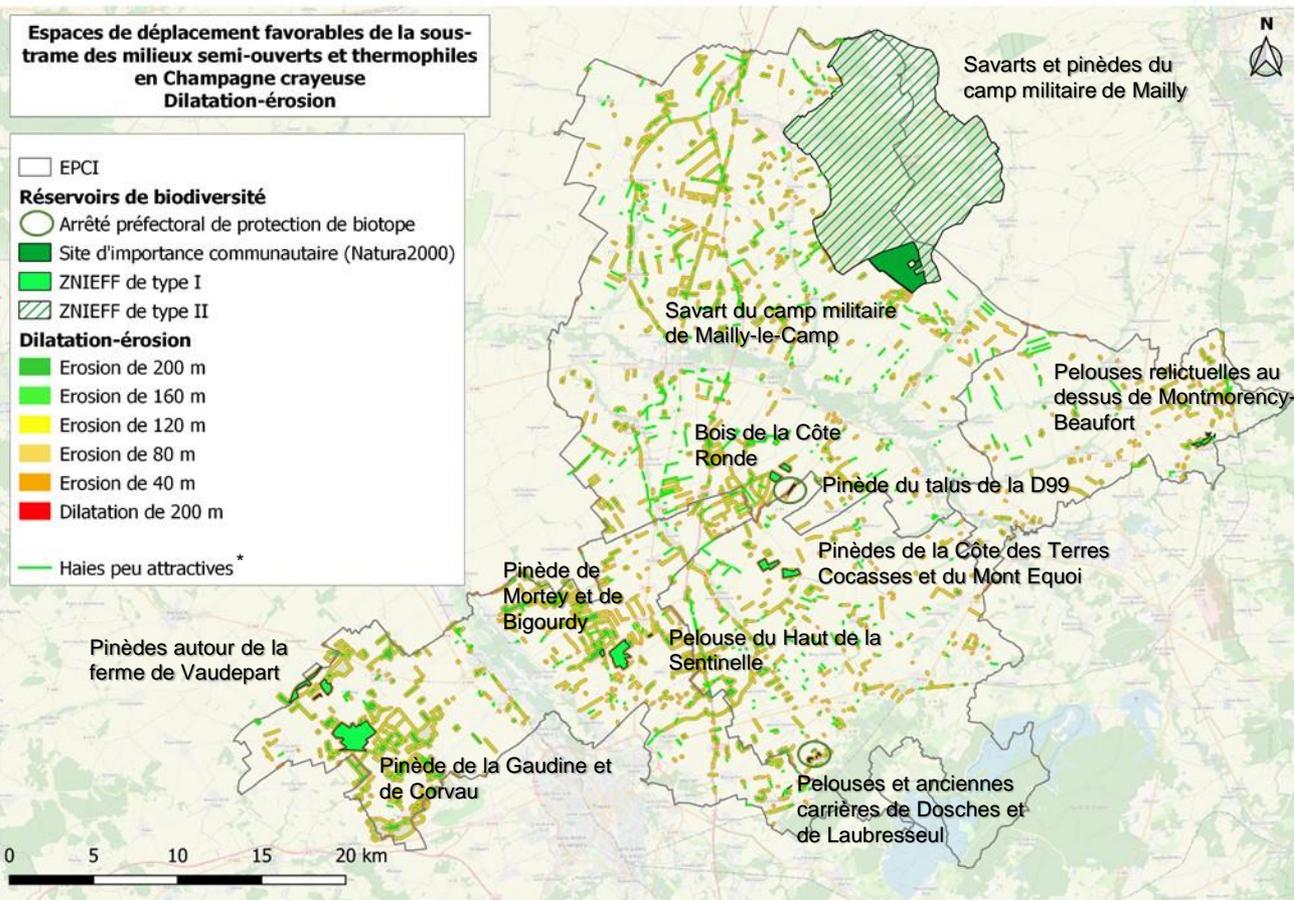
## Etat hydrologique des linéaires de haies



- **Score hydrologique moyen : 7,10/20**
- Un potentiel hydrologique de la haie faible sur l'ensemble de la zone d'étude et s'expliquant, en grande partie, par des linéaires parallèles à la pente du terrain et l'absence de haie associée à une pente modérée ou forte
- Les fossés et talus sont également peu présents pour accompagner les linéaires et ainsi contribuer à limiter le ruissellement de l'eau et l'érosion des sols



## Espaces de déplacement favorables aux espèces des milieux semi-ouverts et thermophiles

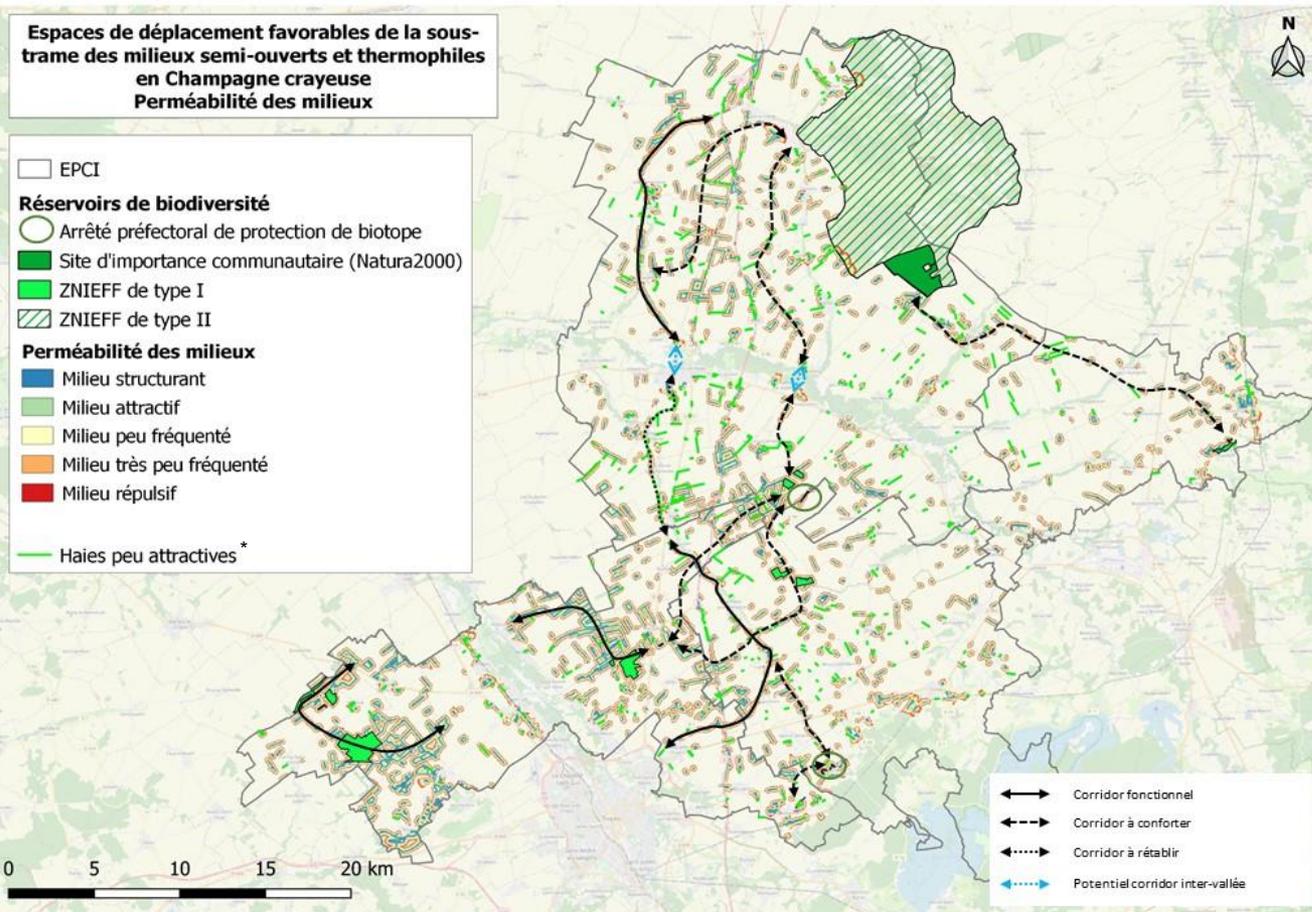


Deux méthodes utilisées (dilatation-érosion et perméabilité des milieux) pour des résultats similaires mettant en évidence des **connexions potentielles** et des **espaces favorables** au déplacement des espèces :

- **Méthode “perméabilité des milieux” utilisée pour le tracé des corridors potentiels** : à partir de l’occupation des sols, les différents espaces sont identifiés comme plus ou moins attractifs ou répulsifs (plus précis et réaliste)
- Les infrastructures routières, les éoliennes et les bâtiments sont considérés comme des obstacles

\* Haies dont le score écologique est inférieur à 8

## Corridors écologiques



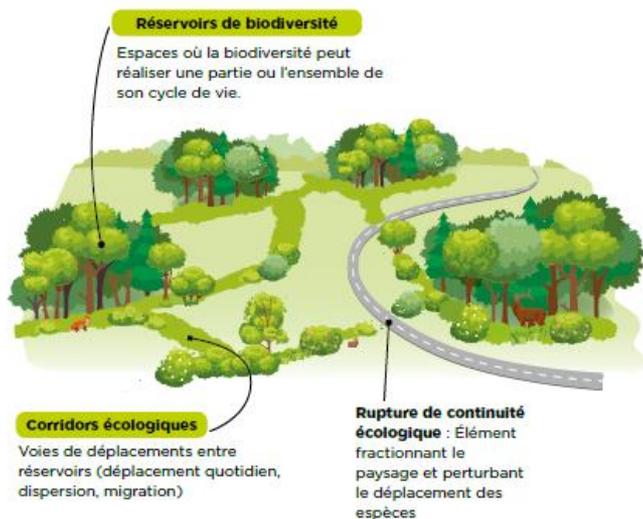
La perméabilité des milieux permet de mettre en évidence les espaces de déplacement favorables. Ainsi, quelques corridors écologiques potentiels ont pu être tracés :

- **4 corridors fonctionnels** : corridors riches en haies attractives et bosquets, ne nécessitant pas ou peu d'interventions
- **7 corridors à conforter** : corridors avec des espaces favorables ponctuels nécessitant un programme de plantation pour favoriser la continuité
- **1 corridor à rétablir** : corridor principalement composé de haies peu attractives nécessitant un programme de restauration

\* Haies dont le score écologique est inférieur à 8

## Détermination des zones à enjeux et suite du programme

- Identification des secteurs à enjeux
- Analyse des ruptures de continuités (obstacles)
- Enjeux de restauration des corridors
- Renforcement du maillage dans les zones « peu denses »



Supports de communication – FDC10

### Les multiples intérêts de LA HAIE

**Fonction agronomique**

- Lutte contre le ruissellement et l'érosion
- Préserve la ressource en eau (rôle de filtration et de purification)
- Assure une fonction brise vent pour les cultures et/ou le bétail
- Procure une zone refuge pour les pollinisateurs, auxiliaires des cultures
- Stocke le carbone

**Fonction écologique**

- Favorise une diversité végétale et animale
- Assure des zones de refuge et de dispersion pour les espèces (corridor écologique)

**Fonction paysagère**

- Dynamise la monotonie du paysage agricole
- Souligne ou dissimule les aménagements linéaires (chemins, cours d'eau, route)
- Améliore le cadre de vie

**Fonction économique**

- Du bois d'œuvre
- Du bois énergie (de chauffage)
- Du BRF (Bois Raméal Fragmenté)
- Production de fruits divers (pommes, poires, prunes, mûres, noix, noisettes,...)
- Du fourrage d'appoint pour le bétail

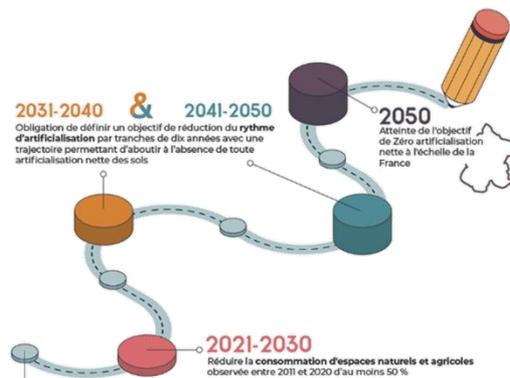
**La strate arborée** : composée d'arbres de haut-jet (> 3 m)

**La strate arbustive** : composée d'arbustes ou de jeunes arbres (50 cm - 3 m)

**La strate herbacée** : composée majoritairement de graminées et d'espèces fleuries (0 - 50 cm)

Passereaux, Rapaces, Insectes, Vers, Végétaux, Mammifères

*6. Point d'information sur les travaux  
de la Conférence régionale des SCoT  
et de la Région Grand Est  
pour la territorialisation des objectifs  
de sobriété foncière (trajectoire ZAN)*



## Point d'information ZAN

### La Conférence régionale des SCoT

- Une 1<sup>ère</sup> proposition transmise à la Région en avril (méthode et philosophie)
- Une 2<sup>e</sup> proposition transmise en décembre (cibles et principes de territorialisation pour la période 2021-2030)

### La Région Grand Est

- Modification du SRADDET engagée le 17 décembre en vue d'une approbation fin 2023/début 2024
- Organisation de séminaires thématiques :
  - Mai : « Développement économique et sobriété foncière » (Châlons)
  - Octobre : « Habitat et sobriété foncière » (Strasbourg)
  - Novembre : « Territorialisation des objectifs fonciers et ZAN » (Nancy)



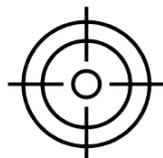
15 novembre 2022 – Metz



## LA COMMANDE

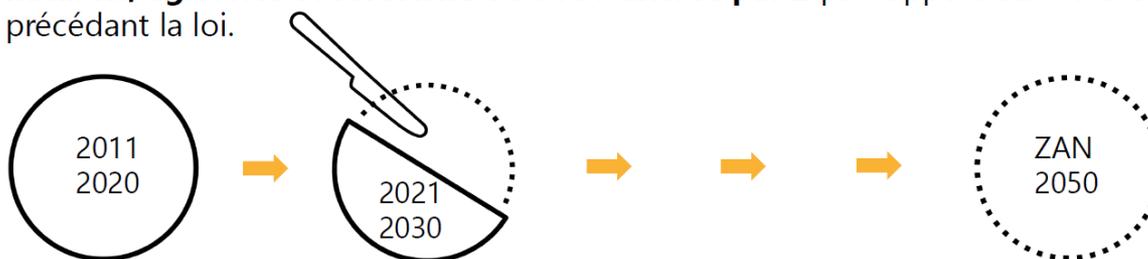


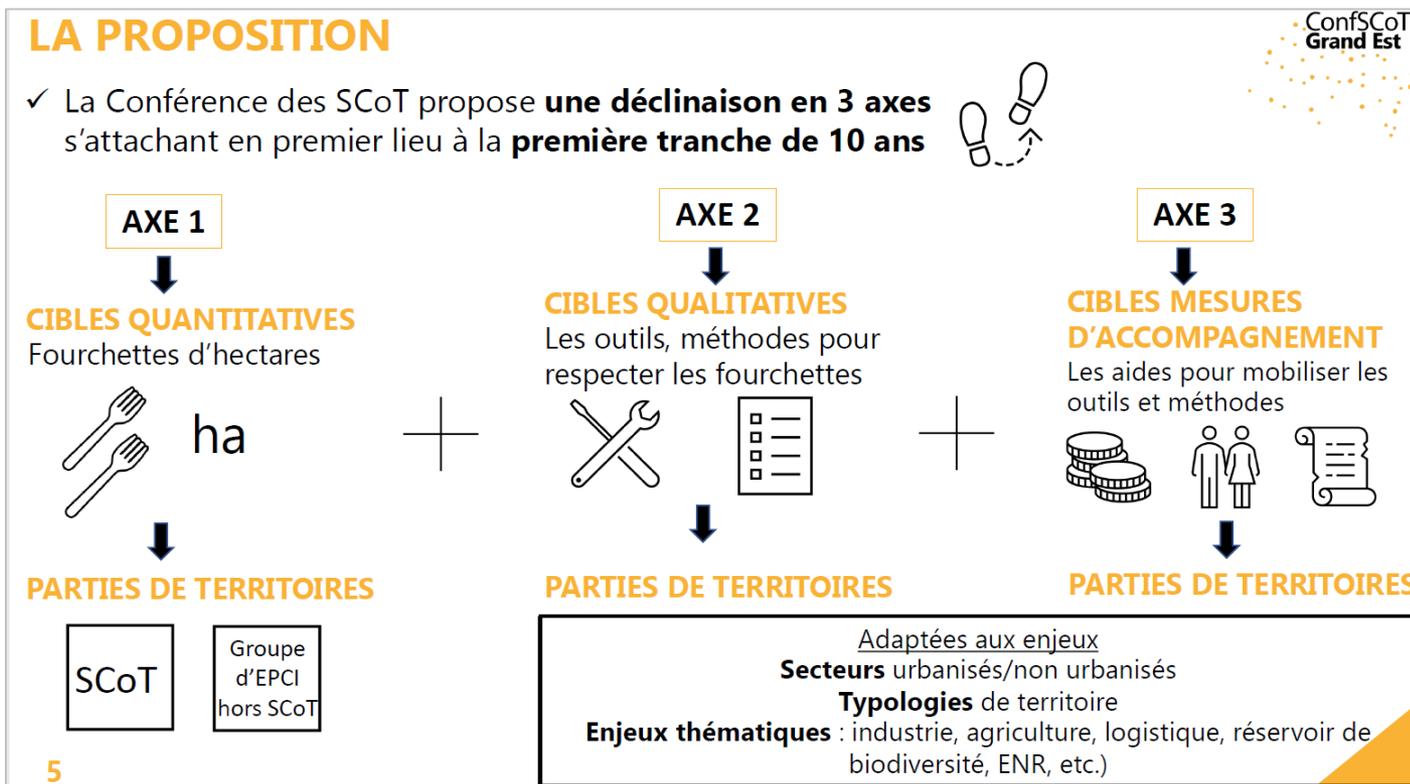
- ✓ La loi Climat Résilience demande de territorialiser les objectifs de sobriété foncière en définissant des **cibles** et des **parties de territoire** par **tranche de 10 ans**

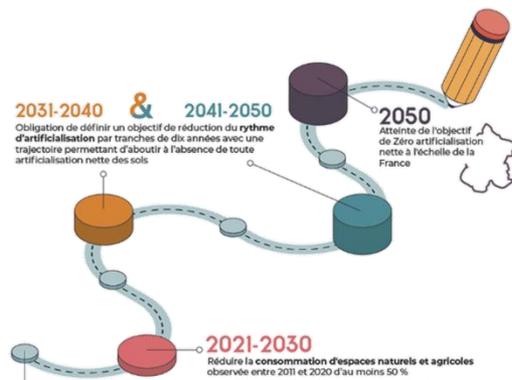


2021 2031 2041  
2030 2040 2050

- ✓ A l'échelle régionale, pour la **1<sup>ère</sup> tranche 2021-2030**, la **consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers** doit être **divisée par 2** par rapport aux 10 ans précédant la loi.







## *Le SCoT des Territoires de l'Aube*

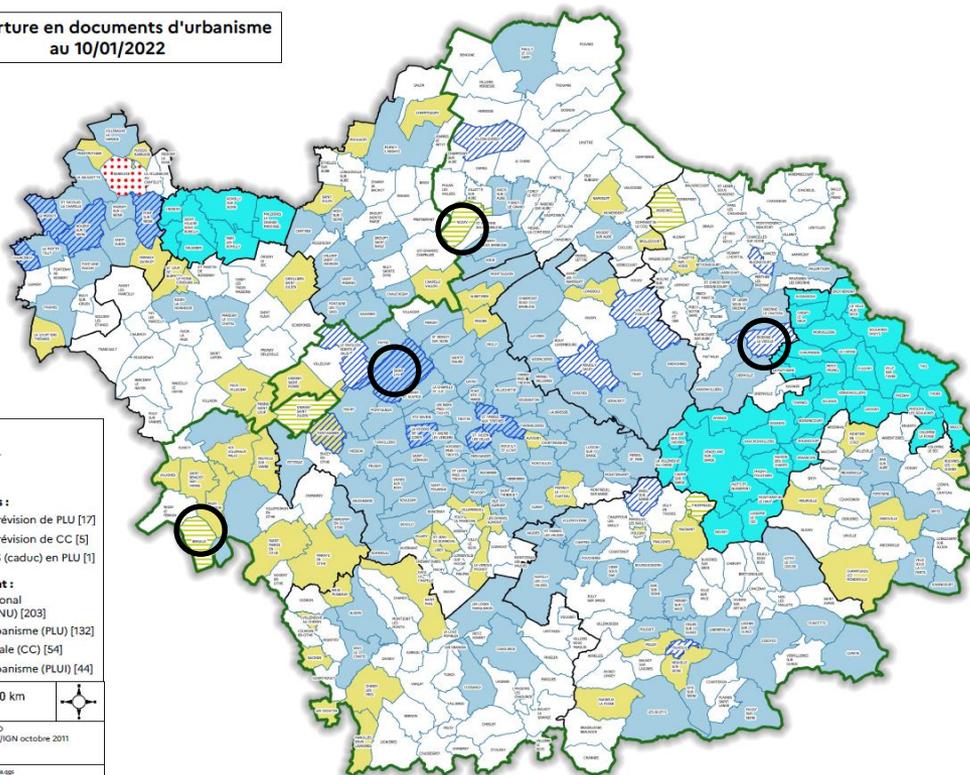
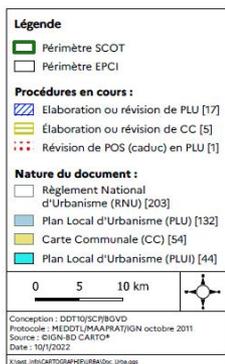
- Classé dans la 1<sup>e</sup> catégorie : « SCoT récemment approuvés ou dont la révision est d'ores et déjà bien avancée »
  - SCoT approuvés depuis début 2020
  - SCoT compatibles SRADDET (2019 – 50%)
  - SCoT en révision ayant débattu de leur projet politique et marquant une ambition forte en matière d'économie de foncier
- La Conférence des SCoT propose que « la territorialisation s'appuie sur le nombre d'hectares identifiés dans ces SCoT, en y adossant, si nécessaire, une modulation liée à la période de référence utilisée vis-à-vis du SRADDET 1 au regard de la période de référence de la loi. »

## *7. Retour sur les derniers avis sur les plans, programmes et documents d'urbanisme*



## Derniers avis sur les plans, programmes et documents d'urbanisme

**Couverture en documents d'urbanisme  
au 10/01/2022**



- Projet de Carte communale de **Nozay** (élaboration) : avis favorable sous réserve de quelques correctifs ou compléments
- Projet de Carte communale de **Bérulle** (élaboration) : avis favorable sous réserve de quelques adaptations
- Projet de PLU de **Saint-Lyé** (révision) : avis favorable avec plusieurs points de vigilance et deux réserves majeures
- Projet de PLU de **Brienne-la-Vieille** (élaboration) : avis favorable avec quelques recommandations et une réserve

## *8. Retour sur la journée d'échanges avec la mission UNESCO*



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Coteaux, Maisons  
et Caves de Champagne  
inscrits sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2015



## Journée d'échanges avec la mission UNESCO

07/11



7 novembre 2022 – Visite de terrain à Montgueux

Une 1<sup>ère</sup> rencontre entre nos structures pour mieux se connaître et échanger sur les enjeux « paysage et patrimoine » :

- Des documents-cadres en cohérence et amenés à dialoguer (Plan de gestion et SCoT des Territoires de l'Aube)
- Une expertise au service des territoires sur l'intégration des énergies renouvelables, la lecture et la préservation du grand paysage, la préservation des morphologies villageoises, le patrimoine bâti du Champagne...
  - Des collaborations à envisager (guide, InterSCoT...)

## 9. Prochaines Rencontres Nationales des SCoT

14, 15 et 16 juin 2023 à Nîmes

➤ Pré-inscriptions auprès de Claudie



## *10. Questions diverses*

*L'info en ligne*  
[www.syndicatdepart.fr](http://www.syndicatdepart.fr)



claudie.leitz@syndicatdepart.fr  
aurore.chaussepied@syndicatdepart.fr  
guillaume.patris@syndicatdepart.fr  
andrea.ioele@syndicatdepart.fr

03 25 71 88 98  
03 25 71 88 93  
03 25 71 89 00  
03 25 71 88 95